

APPEL DE COTISATION 2025

La période traditionnelle de paiement de la cotisation pour l'an prochain démarre. Cette année, je m'adresse à TOUS en vous demandant de bien vouloir m'envoyer dès que possible et avant fin décembre votre cotisation dont je rappelle le montant :

- **Pour les AET et sympathisants :**

Cotisation avec magazine papier : 56.00 €

(36.00 € de cotisation nationale + 15.00 € pour le magazine papier et + 5.00 € de frais de fonctionnement de la section)

- **Pour les veuves : 27.50 €**

(25.00 € de cotisation nationale + 2.50 € de frais de fonctionnement.

Le magazine papier est gratuit)

MODES DE REGLEMENT

- **Par chèque à l'ordre de : AET Hérault**

Et à adresser au trésorier : Jacques HENNET Résidence du Parc
3, avenue Benjamin Guiraudou 34800 CLERMONT L'HERAULT

- **Par virement à l'aide du RIB :**

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Établissement	Guichet	N° de compte	Clé RIB
20041	01009	0751035N030	28

IBAN - Identifiant international de compte
FR76 2004 1010 0907 5103 5N03 028

BIC - Identifiant international de l'établissement
PSSTFRPPMON

DOMICILIATION :
**LA BANQUE POSTALE - CENTRE FINANCIER
13900 MARSEILLE CEDEX 20**

TITULAIRE DU COMPTE :

**ASSOCIATION ANCIENS ENFANTS DE
DE TROUPE AET SECTION HERAULT
32 RUE DES CHENES VERTS**

POURQUOI CETTE DEMANDE ?

La réception de votre cotisation avant fin décembre me permettra :

- De collationner tous vos chèques et de les remettre en une seule fois
- Puis de faire un seul envoi au siège donc moins de sources d'erreur
- De ne pas avoir d'interruption dans la réception de votre magazine
- En un mot vous facilitez le travail de tous les bénévoles.

Alors, pour ne pas oublier, faites-le dès maintenant !

Pour cela, je vous en remercie par avance !

Votre trésorier Jacques Hennet